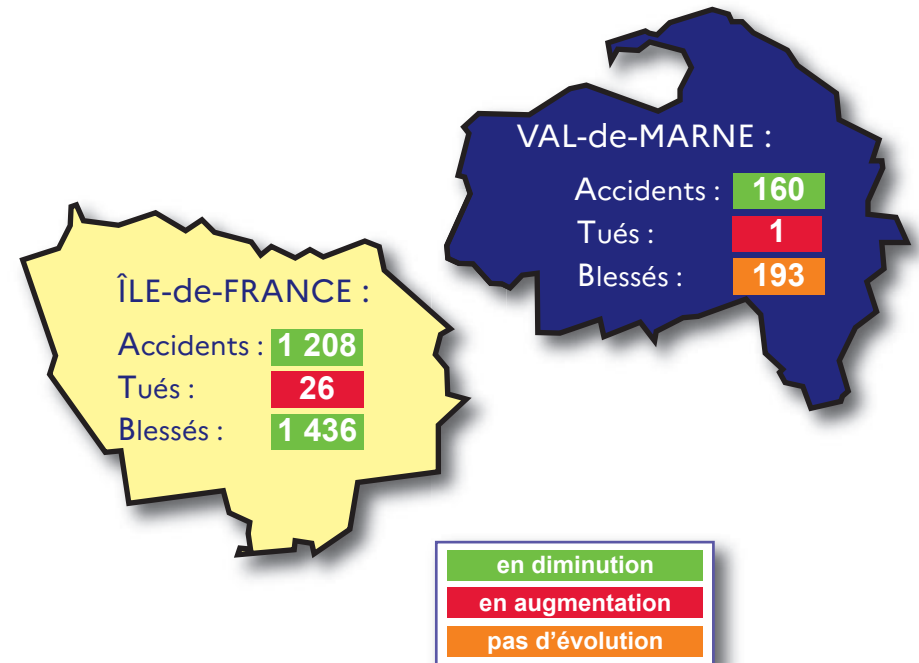


L'accidentalité routière dans le Val-de-Marne

Baromètre du mois de **janvier 2024**

Données provisoires
 (issues des remontées rapides et bilans consolidés)
 comparées aux données consolidées de 2023

**SÉCURITÉ
 ROUTIÈRE VIVRE,
 ENSEMBLE**



Bilan du mois	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Blessés
Janvier 2024 (provisoires rapides)	160	1	193
Janvier 2023 (chiffres consolidés)	168	0	193
Différences 2024 / 2023	- 8	+ 1	0
Évolutions 2024 / 2023	- 4,7 %	-	0,0 %
Évolutions "Île-de-France" 2024 / 2023	- 2,6 %	+ 23,8 %	- 0,1 %

4 Usagers tués en 2024	0	15	18	25	45	65	Âge indé-	Tota	P
	14	17	24	44	64	ans et plus	l 2024		
ou EDP						1		1	100 %
ou EDP motorisé								0	0 %
								0	0 %
								0	0 %
Autres usagers								0	0 %
Total 2024	0	0	0	0	0	1	0	1	
Part (en %)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %		100 %

Accidents mortels du mois : 1 personne tuée en janvier 2024

Le 03 janvier 2024 (15h45) à Villiers-sur-Marne, rue André Rouy à proximité du Chemin des Rables, un piéton a traversé la chaussée en dehors d'un passage piéton avant d'être percuté par un véhicule de tourisme circulant en direction du Plessis-Tréville. La victime, un homme âgé de 73 ans, est décédée à l'hôpital le jour suivant.

	Janvier (remontées rapides)	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2024	Cumul 2023	Différence 2024 /2023	Évolution 2024 /2023	Évolution Île-de-France 2024 /2023
Accidents	160												160	168	- 8	- 4,7 %	- 2,6 %
Tués	1												1	0	+ 1	-	+ 23,8 %
Blessés	193												193	193	0	0,0 %	- 0,1 %

Bilan de l'année glissante

	Accidents corporels	Personnes tuées à 30 jours	Blessés
Février 2023 / Janvier 2024	2 251	18	2 909
Février 2022 / Janvier 2023	2 303	20	2 968
Différences 2024 / 2023	- 52	- 2	- 59
Évolutions 2024 / 2023	- 2,3 %	- 10,0 %	- 2,0 %
Évolutions Île-de-France 2024 / 2023	- 0,4 %	- 0,7 %	- 1,2 %

AVERTISSEMENT : les données présentées dans ce baromètre sont issues du système dit des « remontées rapides ATB » (A pour accidents corporels de la circulation routière, T pour personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident, B pour victimes non décédées) suivi par les forces de police et de gendarmerie. Fournies en début du mois suivant le mois considéré, elles correspondent donc à des estimations provisoires, moins précises que les données définitives qui font l'objet d'un Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel renseigné par les forces de l'ordre. Elles sont comparées aux données consolidées de l'année précédente ou de la période pluri-mensuelle équivalente puis elles sont comparées aux données définitives lorsque celles-ci sont disponibles (fin du 1^{er} semestre).